

Quartier Ponts Jumeaux - Cession d'une emprise au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'agrandissement du Collège des Ponts Jumeaux

Immobilier et Bâtiments
19-0455

Mesdames, Messieurs,

La loi du 27 juillet 1983 a confié aux Départements la compétence en matière d'enseignement du second degré et plus particulièrement la gestion des collèges. Suite à un procès-verbal de mise à disposition du 25 juin 1985, la Mairie de Toulouse a donc remis au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, les terrains et bâtiments du Collège des Ponts Jumeaux, rue des Sports à Toulouse.

Aujourd'hui, l'augmentation des effectifs de cet établissement ne permet plus d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'est rapproché de la Mairie de Toulouse afin de trouver une solution à ce problème de place.

La Mairie de Toulouse étant propriétaire d'un immeuble contigu, composé de 3 logements, sis 10, 12, 14 Rue Frantz Schubert, et cadastré Toulouse-Ponts-Jumeaux, section AC, n°356, il est donc envisagé de céder ce bâtiment au Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin que le Collège des Ponts Jumeaux puisse augmenter sa capacité d'accueil.

De plus, conformément à l'accord de coopération conclue entre nos deux Collectivités, la Mairie de Toulouse cédera à l'euro symbolique cette emprise foncière bâtie de 645m². Précision faite que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'est engagé à reloger les occupants actuels de ces logements.

Aussi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

Article 1 : La Mairie de Toulouse accepte de céder au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, une emprise foncière bâtie de 645m², sise 10, 12, 14 Rue Frantz Schubert, et cadastrée Toulouse-Ponts-Jumeaux, section AC, n°356.

Article 2 : Cette cession interviendra à l'euro symbolique.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

Article 4 : Monsieur le Receveur des Finances de Toulouse-Municipale est invité à faire recette du produit de la présente cession.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 25/10/2019
reçue à la Préfecture le 25/10/2019
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE,

Pour le Maire,

Le Conseiller Délégué

Roger ATSARIAS

Séance du vendredi 18 octobre 2019

22.2 – Quartier Ponts Jumeaux - Cession d'une emprise au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'agrandissement du Collège des Ponts Jumeaux - 19-0455

Immobilier et Bâtiments - -

113

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Ollivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Jean-Jacques BOLZAN, Hélène COSTES-DANDURAND, Djillali LAHIANI, Marie-Jeanne FOUQUE, Franck BIASOTTO, Françoise RONCATO, Marthe MARTI, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Christophe ALVES, Marie-Pierre CHAUMETTE, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Bertrand SERP, Christine ESCOULAN, Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER, Roger ATSARIAS, Marie DEQUE, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL-BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Martine SUSSET, Aviv ZONABEND, Catherine BLANC, Elisabeth TOUTUT-PICARD, Jean-Louis REULAND, Jean-Luc LAGLEIZE, Jean-Claude DARDELET, Florie LACROIX, Henri de LAGOUTINE, Laurent LESGOURGUES, Evelyne NGBANDA OTTO, Samir HAJJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Emilion ESNAULT, Maxime BOYER, Charlotte BOUDARD, Françoise AMPOULANGE, Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Monique DURRIEU, Joël CARREIRAS, Michèle BLEUSE, Vincentella de COMARMOND, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Cécile RAMOS, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES, Jean-Marc BARES-CRESCENCE

- **Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Jean-Baptiste de SCORRAILLE a donné pouvoir à Henri de LAGOUTINE, Gisèle VERNIOL a donné pouvoir à Michèle BLEUSE, Claude TOUCHEFEU a donné pouvoir à Isabelle HARDY

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Jean-Luc MOUDENC du dossier 5.3 au dossier 5.4; du dossier 5.7 au dossier 5.9 puis du dossier 6.3 au dossier 6.5, Marie DEQUE à partir du dossier 28.1, Elisabeth TOUTUT-PICARD à partir du dossier 3.1, Jean-Luc LAGLEIZE à partir du dossier 3.1, Frédéric BRASILES du dossier 22.10 au dossier 33.1, Charlotte BOUDARD à partir du dossier 5.1, Joël CARREIRAS du dossier 5.3 au dossier 9.6, Vincentella de COMARMOND à partir du dossier 37.1, Pierre LACAZE à partir du dossier 22.1, Antoine MAURICE à partir du dossier 11.1, Romain CUJIVES du dossier 3.1 au dossier 9.6

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :**

Sylvie ROUILLON VALDIGUIE du dossier 3.1 au dossier 4.7, Jean-Claude DARDELET du dossier 3.1 au dossier 4.7

Secrétaire de séance : Charlotte BOUDARD.

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité



DIRECTION DE L'IMMOBILIER
ET DES BATIMENTS

10-12-14 Rue Franz Schubert
Toulouse

